

OPEN, 19 avril 2018



Restera, restera pas...

Cette question que se posent depuis plusieurs mois, voire plusieurs années les salariés d'ICADE, vient de trouver sa réponse dans les récents propos du DG de la CDC qui indique que :

*« Nous considérons qu'ICADE est un actif stratégique. **ICADE n'est pas à vendre**, a déclaré Eric Lombard, Directeur général de la Caisse des Dépôts à l'occasion de la publication des résultats 2017, rapporte Reuters », mettant ainsi un terme à la spéculation sur une éventuelle cession de sa participation de 39% du capital d'ICADE.*

Des rumeurs évoquant l'intérêt de Foncière des Régions pour le groupe immobilier spécialisé dans le tertiaire et la santé avaient couru sur les marchés en février dernier.

Société immobilière d'investissement cotée et filiale de la Caisse des Dépôts, ICADE est un acteur majeur du Grand Paris et du développement territorial capable d'apporter des solutions globales, durables, innovantes et adaptées aux besoins de ses clients et aux enjeux de la ville de demain.

Ce qu'avait bien compris le pacte d'actionnaire constitué de Groupama et de la CDC dont la vision stratégique était partagée... mais ce qui ne semble pas être le cas de Crédit Agricole Assurances.

L'appétence de Foncière des Régions - et de façon sous-jacente d'Altarea - pour ICADE moins de 6 mois après l'arrivée de ce nouvel actionnaire, jette un trouble certain sur les intentions de Crédit Agricole Assurances sur sa volonté « *d'accompagner ICADE dans son développement et ce dans l'intérêt de l'entreprise, de ses salariés et de l'ensemble de ses actionnaires [sic...]* ».

Il n'y a d'ailleurs qu'à regarder le pedigree des administrateurs que Crédit Agricole Assurances voudrait voir siéger au Conseil d'Administration d'ICADE et dont les conflits d'intérêts ont été soulignés dans l'article « Les Echos » du 9 avril dernier.

Et que dire de son omniprésence au capital de la quasi-totalité des foncières françaises, ce qui ne laisse aucun doute sur sa volonté de « phagocytter » ce marché à son seul profit.

Il faudra donc rejeter avec force et vigueur lors de l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril prochain les projets de résolutions A, B et C proposer par le Crédit Agricole Assurances, et se donner le temps de trouver un « gentlemen's agreement » entre les parties et ce, avant tout, dans l'intérêt d'ICADE et de ses salariés.

Quant à **Gouvernance en Action** - *société de conseil aux actionnaires* - qui dénonce une « dérive de la gouvernance » de la société foncière ICADE, elle aurait été bien inspirée de se remémorer l'objet de la mission qu'elle s'est donnée, à savoir : ***intervenir à côté des entreprises, lorsque que celles-ci feront l'objet d'une agression de la part d'investisseurs ne recherchant que leur intérêt court terme personnel, au détriment de l'intérêt général moyen-terme de l'entreprise...***

Et en matière d'intérêt général et d'investisseur à moyen et long terme, on a jusqu'à présent, difficilement fait mieux que la Caisse des dépôts et consignations et ce depuis 1816.

Comme quoi, des fois, il y en a qui ferait mieux de tourner sept fois leur langue dans leur bouche... avant de continuer à se taire.